



# Troisième Rapport du Royaume du Maroc sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

## Bilan de la première décennie (2014-2023)



Octobre 2023



*Sa Majesté Le Roi Mohammed VI  
que Dieu L'assiste*

*« Aujourd’hui, alors que des signes d’un recul progressif des tensions inflationnistes commencent à se préciser à l’international, il est urgent pour nous de faire preuve de sérieux pour instaurer un climat de confiance et saisir les nouvelles opportunités. Le but est de renforcer la relance et la résilience de l’économie nationale ». Extrait du Discours Royal à l’occasion de la fête de Trône, 29 Juillet 2023.*

*« Notre réunion aujourd’hui sonne comme une urgence pour tous. Elle est capitale pour Notre continent, elle l’est également pour l’humanité toute entière, car elle est l’expression d’une prise de conscience collective, des effets dévastateurs du réchauffement climatique pour la planète »...« Le défi écologique ne doit plus être perçu comme une menace, mais comme une priorité. C’est le sens de notre engagement commun aujourd’hui, un engagement placé sous les principes de la responsabilité partagée et de la solidarité panafricaine ». Extrait du Discours Royal devant le 1er Sommet des Chefs d’Etat et de gouvernement de la Commission Climat et du Fonds Bleu du Bassin du Congo, 29 avril 2018.*

*« ...La création de la zone de libre-échange la plus large au monde, avec la population la plus jeune du monde, représente un acte majeur de notre volonté commune de construire l’Afrique de demain »...« En ce sens, le Maroc croit à un co-développement fondé sur la coopération intra-africaine et la complémentarité économique, sur la solidarité active et la mutualisation des moyens et des efforts ». Extrait du Discours Royal au Sommet extraordinaire de l’UA sur la Zone de libre-échange continentale, 21 mars 2018.*

*« Nous réaffirmons notre engagement en faveur du développement et de la prospérité du citoyen africain »...« Nous, peuples d’Afrique, avons les moyens et le génie ; et nous pouvons ensemble, réaliser les aspirations de nos peuples ». Extrait du Discours Royal devant le 28ème sommet de l’Union africaine à Addis-Abeba, 31 janvier 2017.*

# Sommaire

PRÉSENTATION DU TROISIÈME RAPPORT SUR L'AGENDA 2063.....	5
Contexte Socio-économique du Maroc .....	6
Principales stratégies et réformes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063.....	10
Développement humain : .....	10
Economie, infrastructure et emploi : .....	11
Gestion durable des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique .....	12
Institutions et droits de l'homme .....	14
RÉALISATIONS PAR OBJECTIF.....	16
 <b>1</b> <i>Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous.....</i>	18
 <b>2</b> <i>Des citoyens bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation .....</i>	20
 <b>3</b> <i>Des citoyens en bonne santé et bien nourris.....</i>	21
 <b>4</b> <i>Économies transformées et création d'emplois.....</i>	22
 <b>5</b> <i>Agriculture moderne pour une productivité et une production accrue .....</i>	22
 <b>6</b> <i>Economie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée .....</i>	23
 <b>7</b> <i>Économies et communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au climat .....</i>	23
 <b>8</b> <i>Une Afrique unie (fédérale ou confédérée).....</i>	26
 <b>9</b> <i>Institutions financières et monétaires continentales établies et fonctionnelles.....</i>	27
 <b>10</b> <i>Une infrastructure de classe mondiale sur tout le continent.....</i>	28
 <b>11</b> <i>Valeurs, pratiques démocratiques, principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit pleinement ancrés.....</i>	30
 <b>12</b> <i>Des institutions compétentes et un leadership transformé à tous les niveaux.....</i>	32
 <b>13</b> <i>La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées .....</i>	34
 <b>14</b> <i>Une Afrique stable et pacifique.....</i>	34
 <b>15</b> <i>Une Architecture africaine de paix et de sécurité entièrement fonctionnelle et opérationnelle.....</i>	34
 <b>16</b> <i>La Renaissance culturelle africaine est prééminente .....</i>	36
 <b>17</b> <i>Égalité complète hommes-femmes dans toutes les sphères de la vie.....</i>	38
 <b>18</b> <i>Jeunes et enfants engagés et responsabilisés .....</i>	40
 <b>19</b> <i>L'Afrique, un partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique .....</i>	42
 <b>20</b> <i>L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de ses objectifs de développement .....</i>	43
Principales mesures prises pour lutter contre les effets de la Covid-19 et de l'inflation .....	45
Défis et Opportunités .....	46
Principaux enseignements tirés et bonnes pratiques .....	47

## PRÉSENTATION DU TROISIÈME RAPPORT SUR L'AGENDA 2063

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine : l'Afrique que nous voulons, est un modèle de développement adopté lors du sommet de l'Union africaine en 2015 par les Chefs d'Etat et de gouvernements africains, visant la concrétisation d'une vision panafricaine durable à l'horizon 2063 pour une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ».

La mise en œuvre de l'agenda 2063 se fait par tranche dans le cadre de plans décennaux s'étalant sur la période 2014-2063.

Le suivi et l'évaluation des progrès enregistrés dans la concrétisation de la vision et la réalisation des objectifs du continent, sont confiés à la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) à travers l'élaboration des rapports biennaux des Etats membre, les tableaux de bord nationaux et les rapports continentaux.

Au niveau national, le Haut-commissariat au Plan, point focal du Royaume du Maroc auprès de la CUA et de l'AUDA-NEPAD pour la préparation des rapports nationaux, est chargé de l'élaboration de ces rapports, en collaboration avec l'ensemble des départements ministériels.

Dans ce cadre, le Maroc a, déjà, présenté à la Commission de l'Union Africaine ses deux rapports nationaux de 2019 et 2021 et a élaboré ce troisième rapport de 2022, au titre de sa contribution aux rapports continentaux.

Le présent rapport présente le contexte socio-économique du Maroc et les stratégies phares de la mise en œuvre de l'agenda 2063, tout en dressant un état des lieux des réalisations des objectifs fixés par cet agenda et en soulignant les principaux défis, opportunités et enseignements tirés de l'expérience marocaine dans ce domaine.

Il est accompagné d'un tableau de bord présentant les principaux indicateurs nationaux qui renseignent sur les progrès enregistrés par le Royaume du Maroc sur la voie de l'implémentation de l'agenda 2063.

## Contexte Socio-économique du Maroc

Le Royaume du Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale. Il est doté d'une constitution révisée en 2011, consacrant les libertés publiques et les droits humains tels qu'ils sont universellement reconnus. L'unité marocaine est fondée sur l'harmonisation entre ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie et renforcée par ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen.

La population du Maroc s'élève en 2023 à 37,1 millions de personnes<sup>1</sup>, ce qui représente environ 2,5% de la population totale de l'Afrique. Le Maroc se trouve actuellement en phase d'achèvement de sa transition démographique constituant, ainsi, un atout de développement à capitaliser dans la dynamique économique et sociale du pays.

Le développement durable, dans ses trois dimensions économique, sociale et environnementale, a constitué, depuis le début des années 2000, l'objectif ultime des stratégies et des réformes économiques, sociales et sociétales, engagées par le Maroc et appuyées par la consécration de plus d'un tiers de sa richesse nationale à l'investissement dans les secteurs productifs, d'infrastructure économique, de développement humain, de gestion durable de ressources naturelles et de lutte contre le changement climatique, des nouvelles technologies, des énergies renouvelables et de développement urbain.

Dans le domaine économique, les efforts entrepris par le Maroc pour moderniser son économie lui ont permis d'améliorer son attractivité comme le montre son classement international dans le rapport «Doing business » à la 53ème position en 2020 sur 190 pays et 3ème en Afrique, enregistrant un gain de 75 places par rapport à 2010. La croissance économique s'est établie, en moyenne, à 3,2% sur la période 2015-2019. Cependant, sous les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19, la sécheresse et l'inflation, le taux de croissance

économique est situé en 2022 à 1,3% au lieu de 7,9% en 2021.

Le développement humain se trouve, par ailleurs, au centre des préoccupations des politiques publiques. De nombreuses stratégies sociales, transversales et catégorielles ont été, à cet effet, mises en action dont notamment la stratégie de généralisation de la protection sociale et l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) dont la troisième phase couvre la période 2019-2023. Ainsi, la pauvreté, à titre illustratif, a enregistré un recul notable, passant de 4,8 % en 2014 à 1,7% en 2019, avant d'augmenter, sous l'effet de la covid-19 et l'inflation à 4,9% en 2022. De même, l'accès à l'eau potable et à l'électricité est pratiquement généralisé, au moment où l'accès à un logement décent a été élargi grâce aux programmes « villes sans bidonvilles » et de logements sociaux ainsi qu'aux mécanismes de soutien financier mis en place.

Concernant le chantier de la généralisation de la protection sociale à l'ensemble des citoyens, lancé en juillet 2020 par Sa Majesté le Roi, il vise l'élargissement en 2022 de l'assurance maladie obligatoire (AMO), l'élargissement de la base d'adhésion aux régimes de retraite, ainsi que la généralisation de l'indemnisation sur la perte d'emploi au profit des personnes ayant un travail stable avant fin 2025. Elle consiste également à la généralisation des allocations familiales pour 7 millions d'enfants en âge de scolarisation en 2024. Dans ce sens, à l'occasion d'ouverture du Parlement le 13 octobre 2023, Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste, a annoncé l'élargissement du dispositif de généralisation des aides sociales directes à de nouvelles catégories pour inclure les enfants en âge de scolarité mais aussi les enfants en situation de handicap, les nouveaux nés et les familles défavorisées sans enfants en âge de scolarité, notamment celles ayant à charge des personnes âgées. Ce programme nécessitera un financement initial de 25 milliards de dirhams

---

<sup>1</sup> Projections démographiques du Haut-Commissariat au Plan (HCP)

en 2024, pour atteindre 29 milliards annuellement à compter de 2026.

Le but ultime est de créer un véritable pivot pour la protection sociale, touchant 60% des familles marocaines qui ne bénéficient pas actuellement d'allocations familiales. L'identification des bénéficiaires s'effectuera via le Registre Social Unifié (RSU). Ce sont les familles, qu'elles aient des enfants ou non, répondant à des critères spécifiques de vulnérabilité qui seront éligibles.

De grandes avancées sont enregistrées dans l'implémentation de ce chantier, portant notamment sur la promulgation des textes législatifs et réglementaire permettant ainsi à 11 millions de travailleurs indépendants et des professionnels libéraux, et aux personnes qui n'ont pas la capacité de paiement de leurs cotisations, de bénéficier de l'AMO, ce qui a permis d'atteindre, à fin 2022, un taux de couverture médicale d'environ 90%.

Pour ce qui est du système éducatif, les efforts déployés par le Maroc, notamment à travers la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route de la réforme du système éducatif 2022-2026, qui s'inspire des orientations du Nouveau Modèle de Développement et met en exergue les objectifs de la vision stratégique de l'éducation 2015-2030, ont permis la préscolarisation de plus des trois quart des enfants âgés de 4 à 5 ans, la généralisation de la scolarisation aux cycles primaire et secondaire collégial et la réalisation de la parité fille/garçon dans tous les cycles de l'enseignement.

En matière d'égalité des sexes, le Plan Gouvernemental pour l'Égalité III (2023-2026) vise la promotion de la situation de la femme, son autonomisation économique et leadership ainsi qu'à la lutte contre les violences faites à son égard et la promotion des droits et valeurs. Dans ce sens, le gouvernement se penche actuellement, suite aux Hautes Directives de Sa Majesté le Roi, sur la révision du Code de la famille pour accompagner les changements profonds que connaît la société marocaine.

Au niveau de la gestion durable des ressources naturelles et de lutte contre les changements climatiques, le Maroc déploie d'énormes efforts

pour préserver ses ressources hydriques en adoptant des pratiques d'économie d'eau et en améliorant l'offre en cette ressource, notamment en recourant aux ressources non conventionnelles (dessalement de l'eau de mer et réutilisation des eaux usées traitées). De même, des avancées notables sont réalisées dans le domaine des énergies renouvelables, portant la capacité électrique totale installée de sources renouvelables à 38,3% de la capacité totale en 2022. Dans le domaine de lutte contre le changement climatique, le Maroc vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 45,5 % d'ici 2030.

En matière de renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles, le Maroc a mis en place la Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles 2020-2030, dont les objectifs portent sur l'amélioration de la connaissance, l'évaluation et la prévention des risques. Dans ce cadre, il importe de souligner que face au séisme qui a frappé, cette année, la préfecture de Marrakech et les provinces Al-Haouz, Chichaoua, Taroudant, Ouarzazate et Azilal, le Maroc a, rapidement déployé une stratégie de riposte multidimensionnelle pour renforcer la résilience des populations et des régions sinistrées. Elle est portée par un programme intégré, ayant mobilisé 120 milliards de DH sur une période de cinq ans, ciblant une population de 4,2 millions d'habitants. Le budget prévisionnel du programme est structuré autour de deux piliers, le premier aux alentours de 22 milliards de DH pour les infrastructures de base dont 8 milliards de DH est réservée sous formes d'aides d'urgence aux familles sinistrées. Le reste du montant est destiné pour le désenclavement et la garantie d'accès (élargir et renforcer 600 km de routes), la réhabilitation des barrages touchés principalement Yacoub Al Mansour, Lalla Takarkoust, Oulouz, Moulay Ali Chérif et Agdaz ainsi que, la réparation et la mise à niveau des réseaux de distribution impactés (plus de 50 stations d'eau).

Les 98 milliards de DH sont réservés pour la réalisation des différents projets structurant en faveur des provinces du grand Atlas à savoir le développement des infrastructures de base (les routes, les barrages et l'assainissement liquide),

l'amélioration de l'attractivité et le potentiel économique de ces provinces (renforcement des activités agricoles, touristiques et artisanales, le renforcement de l'offre en établissements scolaire (la construction et l'équipement des écoles de proximité de nouvelle génération, des écoles communautaires..) et achèvement de la construction et l'équipement de certains hôpitaux de proximité et provinciaux.

Pour consolider ces acquis et relever les défis futurs, le nouveau modèle de développement, adopté en 2021 fixe la vision d'un Maroc prospère, inclusif et solidaire à l'horizon 2035 et vise l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Maroc. En effet, les objectifs stratégiques de ce modèle sont parfaitement compatibles et fortement convergents avec le projet de société visé par les ODD et l'Agenda 2063.

Au sujet de sa stratégie partenariale, le Maroc ne cesse de renforcer ses rapports de partenariat mondial pour le développement durable, à travers sa politique de coopération internationale, notamment Sud-Sud et triangulaire. Ses relations économiques, commerciales et judiciaires avec les Etats sont régies par plusieurs accords et conventions de coopération. Durant la période 2015-2022, le Royaume a procédé à la signature de plusieurs conventions et accords internationaux. Il s'agit, notamment de 14 accords de promotion et de protection des investissements, dont 11 avec des pays d'Afrique, de 20 conventions de non double imposition dont 12 avec des pays africains, ainsi que des conventions de coopération judiciaire et de lutte contre la criminalité.

De plus, le Maroc a adopté, entre 2020 et 2022, une trentaine de textes juridiques visant l'amélioration de la sécurité routière et la réduction des accidents de circulation en Afrique, la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, du désarmement, de la paix et de la sécurité régionales et internationales, l'incitation à l'investissement privé et le développement d'un système commercial mondial équitable.

D'autres lois ont été adoptées, ayant trait à la mobilisation du financement pour la stimulation des investissements industriels et en infrastructures dans les pays africains, au développement de la logistique et du transport routier, aérien et maritime, à la protection des droits des jeunes africains et à la préservation et la valorisation du patrimoine culturel africain.

De même, la lutte contre la pandémie de la Covid-19 et la gestion durable de la migration constituent des domaines stratégiques de la politique partenariale Sud-Sud du Maroc. Il a fourni, dans ce cadre, une aide médicale à 30 pays africains. Pour la gestion de la migration, le Maroc a abrité, depuis 2020, l'observatoire africain pour la migration qui fournira une plateforme pour la collecte, l'analyse et le partage de données migratoires entre les pays africains.

La jeunesse africaine occupe, par ailleurs, une place particulière dans la politique marocaine de coopération Sud-Sud. A cet effet, le Maroc a abrité en 2022 le siège de l'Union Panafricaine de la Jeunesse (UJP) et appuie ses efforts de concrétisation, du renforcement des idéaux et des valeurs de l'Union africaine à travers le versement de subventions pour assurer sa gestion et l'organisation de ses événements.

Dans le domaine touristique, le Maroc a mené, conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, des projets phares en faveur des pays africains. Il s'agit notamment, de l'octroi de bourses aux étudiants provenant de plusieurs pays africains pour poursuivre leur formation hôtelière et touristique, l'échange d'expériences dans les domaines des statistiques, de promotion des investissements touristiques et de modernisation du cadre réglementaire et législatif.

En matière de décentralisation, de démocratie locale et de bonne gouvernance territoriale, le Royaume du Maroc a donné une nouvelle impulsion au rôle des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des ODD et de l'agenda 2063 à l'échelle continentale. En 2020, il a, ainsi, mis en place le « Fonds africain d'appui à la

coopération décentralisée internationale des Collectivités Territoriales-FACDI » en tant que mécanisme à même de contribuer à la réalisation de projets de développement territorial au niveau de l'Afrique. Ce Fonds a

contribué à hauteur de 60% pour la réalisation de 54 projets dans 21 Etats africains pour une enveloppe budgétaire globale de 113 Millions de Dh.

## Principales stratégies et réformes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063

La mise en œuvre de l'agenda 2063 est basée sur des stratégies et programmes sectoriels de long terme couvrant les trois dimensions de développement humain, de croissance économique et de protection de l'environnement, préconisées par cet agenda.

### Développement humain :

Dans le domaine du développement humain, les stratégies clés engagées visent à réduire la pauvreté et les inégalités, sous toutes leurs formes et à améliorer les conditions de vie des populations. Il s'agit essentiellement de :

**L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH).** Lancée en 2005, cette initiative s'avère la stratégie de long terme la plus constructive tenant compte de ses résultats probants obtenus. La phase III (2019-2023) de cette initiative, vise à travers un budget de 18 milliards de Dhs, la réalisation de quatre programmes portant sur le rattrapage des déficits en infrastructures et services sociaux de base, l'accompagnement des personnes en situation de précarité, l'amélioration du revenu et l'inclusion économique des jeunes, ainsi que l'impulsion du capital humain des générations montantes ;

**La généralisation de la protection sociale à l'horizon 2025.** Le Maroc a adopté la loi cadre n° 09.21 relative à la protection sociale. Cette réforme, dont le budget est estimé à 51 milliards de dirhams annuellement (6 milliards de dollars), consiste à généraliser en 2022 l'assurance maladie obligatoire au profit de 22 millions de personnes et en 2024 l'allocation familiale pour 7 millions d'enfants en âge de scolarisation. Elle consiste aussi à élargir en 2025 l'adhésion au système de retraite au profit de 5 millions de marocains et à généraliser, au même horizon, les indemnités pour la perte d'emploi permanent ;

**Les programmes de promotion d'accès à l'eau, à l'électricité et au logement décent.** Il s'agit (i) du programme national d'approvisionnement en eau potable et d'irrigation 2020-2027 visant le renforcement de l'approvisionnement en eau potable et l'économie d'eau en irrigation, (ii) du

programme d'Electrification Rurale Global, visant, à travers sa dernière tranche 2019-2023, à élargir l'accès des populations rurales à l'électricité et (iii) des programmes de logement social et de « villes sans bidonvilles » ayant permis de réduire le taux d'habitat sommaire en milieu urbain de 8,4% en 2004 à 3% en 2021. Il est à noter que le Maroc a mis en place un nouveau dispositif d'aide directe à l'acquisition du logement affecté à la résidence principale. Ce dispositif remplace l'ancien qui consistait à accorder les aides sous forme d'exonérations fiscales et de mise à disposition du foncier en faveur des promoteurs immobiliers ;

**La vision stratégique de l'éducation 2015-2030 et la loi-cadre 51-17** relative au système de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, contribuent à la mise en place d'une école nouvelle dont les principaux fondements sont l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et de la société ;

**La nouvelle feuille de route 2022-2026 de l'éducation** qui vise, à l'horizon 2026, à réduire le taux d'abandon scolaire d'un tiers, à améliorer les acquis et les apprentissages à l'école en portant à 70% le taux des élèves maîtrisant les compétences fondamentales qui se situe aujourd'hui à 30% et à créer un environnement épanouissant et des conditions de partage et de réussite au sein des écoles en doublant les bénéficiaires des activités parascolaires ;

**Le Plan d'Accélération de la Transformation de l'Écosystème de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (PACTE ESRI 2030),** vise à traduire en actions concrètes les priorités du programme gouvernemental en matière de développement du capital humain et d'insertion du Maroc dans la société du savoir, tout en se basant sur des valeurs fortes : la transparence, l'éthique, l'équité et l'égalité des chances ainsi que l'excellence académique, scientifique et managériale ;

**Le Plan santé 2030 et la loi-cadre n° 06-22 relative au système de santé** qui permettront

de mettre en place une nouvelle gouvernance du système de santé, la valorisation des ressources humaines, la mise à niveau de l'offre de soins et la digitalisation du système de santé ;

**L'Égalité (PGE II : 2017-2021 et PGE III : 2023-2026)** constituent une réponse aux défis en relation avec la promotion de la situation de la femme, son autonomisation économique et leadership ainsi qu'à la lutte contre les violences faites à son égard. Ainsi le PGE III est articulé autour de trois axes stratégiques : i) autonomisation et leadership ; ii) protection et bien être ; iii) droits et valeurs. Ces axes seront déclinés en trois programmes : i) programme sur l'autonomisation économique et leadership des femmes ; 2) programme sur la prévention et protection, environnement protecteur des femmes ; 3) programme sur la promotion des droits et la lutte contre les discriminations et les stéréotypes ;

**La politique publique pour la promotion des droits des PSH 2015 - 2025** vise l'inclusion et la participation de plus de 2.3 millions de personnes dans le tissu socio-économique marocain. Elle a été adoptée par la commission ministérielle présidée par le Chef du Gouvernement le 24 novembre 2015. Ladite politique a été adoptée en application de la convention internationale relative aux droits des PSH et la constitution marocaine de 2011. Elle se base sur des leviers stratégiques transversaux, thématiques, de gouvernance et de convergence. Elle est mise en œuvre via des plans d'actions et connaît l'adhésion de plusieurs départements ministériels, ainsi que la société civile et le secteur privé.

#### **Economique, infrastructure et emploi :**

Dans le domaine de la croissance économique et de la promotion de l'emploi décent, plusieurs stratégies ont été engagées dont notamment :

**Le plan de relance économique.** En août 2020, un pacte pour la relance économique et l'emploi a été lancé, dont les objectifs portent sur la

redynamisation de l'économie nationale et la promotion de l'emploi. Dans ce cadre, Une feuille de route de relance du tourisme, couvrant la période 2023-2026, a été lancée avec un budget public de 6,1 milliards de dirhams en vue d'attirer 17,5 millions de touristes, générer 120 milliards de recettes en devises et créer 200 000 emplois directs et indirects à l'horizon 2026. Cette feuille de route entend d'agir sur les leviers essentiels à l'articulation de l'offre touristique et prévoit un plan pour stimuler l'aérien, renforcer la promotion et le marketing, mettre l'accent sur le numérique, diversifier les produits culturels et de loisirs, moderniser et mettre à niveau l'offre hôtelière, créer de nouvelles capacités hôtelières et renforcer les compétences du capital humain.

**La charte de l'investissement** : conformément aux Hautes Orientations Royales, la loi-cadre 03-22 formant charte de l'investissement vise l'amélioration de la part du privé dans l'investissement national, la création d'emplois stables, la réduction des disparités territoriales en matière d'attraction des investissements, l'orientation de l'investissement vers les secteurs d'activités prioritaires et les métiers d'avenir, le renforcement de l'attractivité du Royaume en vue de l'ériger en hub continental et international pour les investissements directs étrangers.

Des mesures spécifiques sont prévues par la charte en faveur des projets d'investissement à caractère stratégique, notamment les investissements dans les domaines en lien avec la souveraineté sanitaire, énergétique, alimentaire et de défense nationale ou ceux réalisés par les TPE et les PME ou encore pour le développement des entreprises marocaines à l'international, particulièrement en Afrique ;

**La Stratégie Génération Green 2020-2030 pour le secteur agricole**, qui vise la poursuite de la dynamique du développement agricole, la La création d'une classe moyenne agricole, le renforcement de la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus, la protection sociale des agriculteurs et l'accompagnement de

l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes ;

**Le Plan de Relance Industrielle (2021-2023)** ambitionne de renforcer l'intégration des filières industrielles et de les inscrire dans une démarche d'innovation et de compétitivité. Le plan s'appuie sur 3 leviers stratégiques pour renforcer le positionnement de l'industrie marocaine, à savoir la confirmation de la place industrielle nationale et la conquête de nouveaux marchés, l'amélioration de la compétitivité nationale et le positionnement du pays comme base industrielle décarbonée et circulaire. Ainsi, la loi n°102-21 relative au développement des zones industrielles a été adoptée en janvier 2023, en vue d'intégrer les principes de durabilité dans la conception et la mise en place de nouvelles zones industrielles. La banque de projets pour la substitution des importations, projet phare de la relance industrielle post Covid-19, lancée en septembre 2020, a connu un réel engouement, reflet du regain d'intérêt des investisseurs vers le secteur industriel. Une nouvelle dimension de souveraineté alimentaire, sanitaire, industrielle a été intégrée. L'objectif étant de renforcer cette souveraineté à horizon 2026 autour de secteurs clés et de grands paris stratégiques permettant de créer 400.000 emplois industriels sur l'ensemble du territoire, afin de consolider l'autonomie et la résilience du Royaume ;

**Plan routier à l'horizon 2035** : Mis en place en 2013, ce Plan trace le cadre et les orientations en matière d'entretien, de modernisation et de développement du réseau routier national à l'horizon 2035. Il vise la satisfaction des besoins pour lesquels les niveaux de service attendus (fluidité, sécurité, confort) sont liés aux caractéristiques des trafics et à leurs intensités et l'aménagement du territoire dans la mesure où le réseau routier constitue une armature de base au développement territorial ;

**Schéma National des Infrastructures Routières à l'horizon 2040 (SNIR 2040)** qui vise la définition d'une stratégie opérationnelle globale d'aménagement d'infrastructures routières à l'horizon 2040, en tenant compte de

l'ensemble des stratégies sectorielles à travers la maintenance du réseau routier revêtu à l'horizon 2032, la modernisation du réseau routier classé à l'horizon 2040, la réhabilitation des ouvrages d'art à l'horizon 2040, la définition d'un schéma directeur autoroutier à l'horizon 2040 et la définition d'un schéma directeur des voies express à l'horizon 2040 ;

**Stratégie nationale de la sécurité routière 2017-2026** qui vise la réduction, à l'horizon de 2026, de la mortalité routière de moitié par rapport à son niveau actuel (moins de 1900 tués sur les routes en 2026) ;

**Plan rail 2040** qui vise la poursuite de la modernisation du réseau ferroviaire classique et la promotion des lignes pour train à grande vitesse ;

**Stratégie portuaire nationale à l'horizon 2030** qui adopte une vision ambitieuse pour le développement harmonieux des ports et de l'industrie navale tout en tenant compte des stratégies sectorielles et des politiques d'aménagement du territoire et de développement durable.

**Stratégie Nationale pour l'emploi durant la période 2015-2025 et le Plan National de Promotion de l'Emploi (PNPE) 2018- 2021** afin de promouvoir l'emploi décent à travers une croissance riche en emplois productifs et de qualité, essentiellement, pour les jeunes et les femmes. Pour ce faire, le Maroc a lancé, récemment, le chantier pour l'élaboration de la politique de l'emploi et l'entrepreneuriat à l'horizon 2035.

#### **Gestion durable des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique**

Dans le domaine de la préservation des ressources naturelles et de lutte contre le changement climatique, le Maroc a implémenté un certain nombre de stratégies dont notamment :

**La stratégie Nationale de Développement Durable 2035** visant à réaliser une transition progressive vers l'économie verte, en prenant

en compte les défis environnementaux, en œuvrant pour la promotion du développement humain et de la cohésion sociale et en consolidant d'une manière durable la compétitivité économique ;

**Le Plan National de l'Eau (PNE) 2020-2050** constitue le document de référence sur lequel reposera la politique nationale de l'eau pour les trente prochaines années. Le PNE 20-50 donne les orientations stratégiques en vue d'assurer un approvisionnement en eau durable tout en veillant sur la préservation et la protection de ces ressources pour les 30 années à venir. Ces orientations s'articulent autour de trois piliers, i) la poursuite et le renforcement de la politique de développement de l'offre, ii) la gestion de la demande en eau et iii) la préservation des ressources en eau et des écosystèmes et amélioration de la gestion des phénomènes météorologiques extrêmes ;

**Le Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et d'Irrigation (PNAEPI) 2020-2027** fixe les actions à engager par les différentes parties prenantes, les financements nécessaires ainsi que les mécanismes de suivi et d'évaluation. Ce programme vise l'accélération des investissements dans le secteur de l'eau pour renforcer l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation et renforcer la résilience de notre pays face aux aléas et dérèglements climatiques ;

**La stratégie « Forêts du Maroc 2030 »** afin d'instaurer une gestion intégrée, durable et génératrice de richesses. Son objectif consiste à réaliser, à l'horizon 2030, le repeuplement de 133.000 ha de forêts, soit un rythme de reboisement de 50.000 ha/an ;

**La Stratégie énergétique nationale 2030** qui s'articule autour de grands axes à savoir (i) un mix diversifié et optimisé autour de choix technologiques fiables et compétitifs, (ii) une mobilisation des ressources nationales par la montée en puissance des énergies renouvelables, permettant d'atteindre une part de ces énergies dans la puissance installée électrique de 52% en 2030 et (iii) une efficacité

énergétique, érigée en priorité nationale, pour atteindre une économie d'énergie de 15% à l'horizon 2030 ;

**La Stratégie Nationale de la Gestion des Risques des Catastrophes Naturelles 2020-2030** dont les objectifs portent sur l'amélioration de la connaissance et l'évaluation des risques, la promotion de la prévention des risques en vue de renforcer la résilience et l'amélioration de la préparation aux catastrophes naturelles pour un relèvement rapide et une reconstruction efficace ;

**Le Plan Climat National 2030** axé sur cinq piliers majeurs consistant à (i) asseoir une gouvernance climatique renforcée à tous les niveaux, (ii) renforcer la résilience face aux risques climatiques, (iii) accélérer la transition vers une économie sobre en carbone, (iv) renforcer les capacités humaines, technologiques et financières et, enfin (v) inscrire les territoires dans la dynamique climatique nationale ;

**Le Plan National Stratégique d'Adaptation au changement climatique 2030**, visant l'instauration d'une adaptation socialement inclusive tout en soutenant les actions d'adaptation prioritaires dans les secteurs et les écosystèmes les plus vulnérables au climat ;

**La Stratégie Nationale de Développement Bas Carbone à l'horizon 2050**, visant à concrétiser les avantages économiques, sociaux et environnementaux potentiels d'une croissance économique décarbonée. De même, cette stratégie vise à renforcer la position internationale du Maroc, ainsi que sa compétitivité et son attrait pour les investisseurs et les marchés financiers mondiaux ;

**Contribution Déterminée Nationale (CDN) actualisée (2021-2030)** qui définit un objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 45,5 % d'ici 2030, comprenant un engagement inconditionnel de 18,3 %. La CDN s'articule autour d'un portefeuille de 61 projets

d'atténuation et inclut également des objectifs d'adaptation aux changements climatiques ;

**Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité (SPANB)** visant à faire de la biodiversité un pilier du développement durable à travers la gestion rationnelle et l'utilisation durable des ressources biologiques tout en améliorant les connaissances et en renforçant le cadre législatif et réglementaire ;

**Programme National de l'Air (PNAir)** a pour objectif principal de renforcer les initiatives déjà en cours visant à prévenir et à réduire les émissions atmosphériques provenant de sources fixes et mobiles ;

**Plan National de Gestion Intégrée du Littoral (PNL)**. Ce plan a pour objectif entre autre de déterminer les orientations et les objectifs à atteindre en matière de protection, de mise en valeur et de conservation du littoral ;

**Le Schéma Directeur de Valorisation du Domaine Public Maritime à l'horizon 2035** qui vise à aider à la décision en termes de planification, gestion et exploitation rationnelle et durable du domaine public maritime.

### **Institutions et droits de l'homme**

En parallèle à ces stratégies et programmes, le Maroc a entrepris plusieurs réformes institutionnelles impulsées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI. La révision constitutionnelle en 2011 a permis au pays d'instaurer un cadre favorable au développement durable, à travers la consolidation de l'Etat de droit, la constitutionnalisation du droit au développement durable pour tous, le renforcement des droits et des libertés et la création des institutions de la bonne gouvernance. En plus des dispositions constitutionnelles, un ensemble de mesures institutionnelles ont été mises en place dont notamment les suivantes :

**La charte nationale de l'environnement et de développement durable** qui préconise la nécessité d'encadrer le développement socio-économique et culturel par les principes et les

valeurs de la solidarité et du développement durable et de renforcer la valorisation et la protection du patrimoine intergénérationnel naturel et culturel, et de concilier le développement socio-économique avec la protection de l'environnement.

**La charte nationale de la déconcentration administrative** qui vise l'élargissement du champ de transfert des compétences et des moyens entre le central et les entités déconcentrées et l'allocation de crédits à ces entités, en vue de leur permettre d'accomplir les missions qui leur sont dévolues et de prendre l'initiative dans un objectif d'efficacité et d'efficience. A ce titre, le Maroc a adopté et publié en 2015 des lois afin d'élargir la démocratisation de la chose locale, en ouvrant plus la voie à la participation citoyenne, la réédition des comptes, l'autonomie décisionnelle des représentant(e)s élu(e)s à travers les suffrages directs et indirect ;

**Réforme de la régionalisation avancée et du processus de déconcentration:** Chantier de règne et projet de restructuration de l'État, la régionalisation avancée a été concrétisée en 2015 par la promulgation des lois organiques 111-14, 112-14 et 113-14, régissant respectivement la région, la préfecture ou la province et la commune. Elle a notamment vocation à amorcer une réelle dynamique de développement régional de par la prééminence de la région en matière du développement économique régional, la consolidation de sa légitimité représentative, le renforcement de son autonomie d'action, l'amélioration substantielle des ressources humaines et financières mises à sa disposition, l'élargissement de ses attributions ainsi que le renforcement de la démocratie participative. De même, le processus de déconcentration a connu l'adoption du décret n° 2-17-618 du décembre 2018, qui vise l'élargissement du champ de transfert des compétences et des moyens entre le central et les entités déconcentrées et l'allocation de crédits à ces entités, en vue de leur permettre d'accomplir les missions qui leur sont dévolues et de prendre l'initiative dans un objectif d'efficacité et d'efficience ;

**La réforme du système fiscal** à travers l'adoption de la loi-cadre N° 69-19 de 2021 qui fixe les principes d'une politique fiscale équitable, cohérente, transparente, efficace et efficiente à travers le renforcement des droits et la confiance mutuelle entre les contribuables et l'administration, la mobilisation des potentiels fiscaux pour financer les politiques publiques, la réforme du système des taxes locales et parafiscales et le renforcement d'un système de gouvernance efficace et efficient ;

#### **La refonte du système de santé**

Suite aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, pour accompagner le chantier de la généralisation de la protection sociale, le Maroc a développé une vision de refonte en profondeur du système national de de santé. Dans ce cadre, une loi-cadre N° 06-22 relative au système national de santé a été promulguée le 9 Décembre 2022. Cette refonte repose sur quatre piliers portant essentiellement sur la bonne gouvernance du système de santé, le renforcement et la valorisation des ressources humaines, la mise à niveau de l'offre publique de santé et la digitalisation du système de santé ;

**La réforme du système judiciaire** en adoptant plusieurs lois dont principalement, la loi relative à l'inspection générale des affaires judiciaires, le code de la déontologie judiciaire et la révision de la loi régissant la justice militaire afin de moraliser et consolider l'indépendance du système judiciaire ;

**La création de la commission nationale chargée de la coordination des mesures de lutte et de prévention contre la traite humaine** à travers l'adoption en, août 2016, de la loi n°27-14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains. D'un autre côté, le Royaume du Maroc a mis en place une stratégie nationale d'immigration et d'asile ;

**La Commission Nationale pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation de la Femme (CNESAF)**, mise en place par le décret n° 2-22-194 du 20 juin 2022, présidée par le Chef du Gouvernement. Ce nouveau mécanisme de gouvernance et de coordination dans le domaine de la promotion de la situation de la femme et de son autonomisation comprend, outre les Départements Ministériels, le Secteur Privé, les Collectivités Territoriales et la Société Civile.

**L'adoption et la mise en œuvre de la loi 31-13 relative au droit d'accès à l'information** détenue par les institutions ou les organismes concernés en vue de renforcer leur transparence et redevabilité, la qualité des services publics et la participation citoyenne ;

**La refonte de la loi régissant l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPLC)** afin de renforcer les actions de lutte contre la corruption. Le Maroc a également engagé des réformes pour dynamiser la participation citoyenne et a adhéré au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) en 2018. Au niveau régional, Trois Collectivités territoriales ont également adhéré à l'OGP local. Il s'agit de la Région de Tanger-Tétouan Al Hoceima en 2020 et la Région de Béni Mellal-Khénifra et la Commune de Tétouan en 2022.

**La protection des personnes âgées** : Le Maroc s'engage dans une nouvelle approche des services destinés aux personnes âgées à travers l'élaboration et le lancement du Plan d'Action National pour la Promotion du Vieillessement Actif, sous le slogan : « Vers un vieillissement actif », qui est en ligne avec les objectifs du programme gouvernemental 2021-2026 et du nouveau modèle de développement et le chantier de protection sociale.

# RÉALISATIONS PAR OBJECTIF

## AGENDA 2063 GOALS



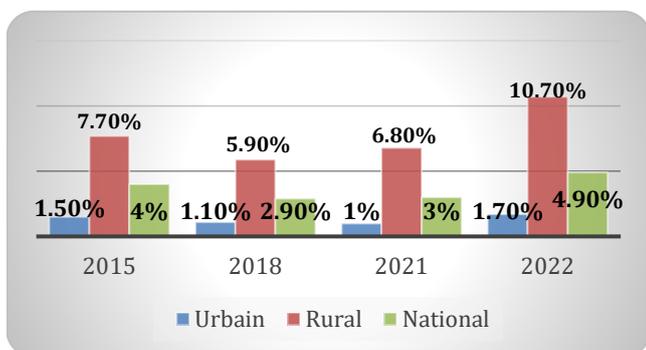
# ASPIRATION 1 : UNE AFRIQUE PROSPÈRE FONDÉE SUR UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE



## Réduction de la pauvreté et éradication de la faim :

Entre 2014 et 2022, le taux de pauvreté au Maroc a connu une évolution significative. En 2014, ce taux était de 4,8%, ensuite, il a diminué de manière importante pour atteindre un niveau bas de 1,7% en 2019, reflétant ainsi une amélioration notable de la situation économique et sociale dans le pays. Cependant, à partir de 2020 et sous les effets combinés de la crise sanitaire, des sécheresses successives et de l'inflation, le taux de pauvreté a connu une tendance à la hausse, passant à 4,9% en 2022.

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE PAR MILIEU EN (%)



Source : HCP, Enquête nationale sur les sources de revenu 2019, 3ème panel auprès des ménages 2021/2022

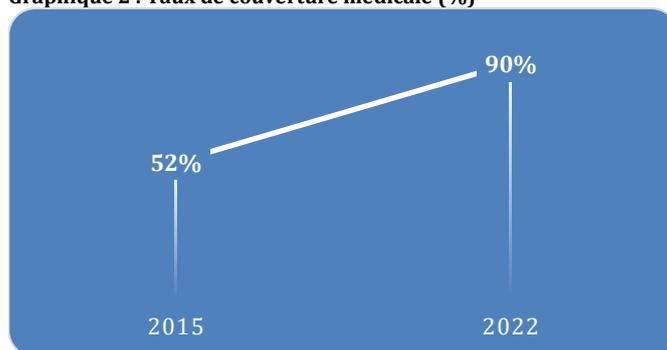
En revanche, la prévalence de l'insécurité alimentaire grave ne dépasse guère 3,2% en 2021. Alors que, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave estimée à 22,1% en 2021, demeure un défi à relever.

## Vers la généralisation de la couverture médicale

Au Maroc, des efforts notables ont été déployés pour progresser vers la généralisation de la couverture médicale. Entre 2013 et 2022, la couverture médicale a connu une amélioration passant de 34% à 90%, suite à l'élargissement du régime d'assistance médicale (RAMED) et la mise en œuvre, en 2021, de la loi 09-21 relative à la protection sociale, ce qui démontre l'engagement

du Maroc à réduire les inégalités et à étendre l'accès aux soins de santé pour l'ensemble de sa population. Ainsi, le nombre global de bénéficiaires de l'AMO CNSS a été multiplié par 3, passant de 7,8 millions de personnes en 2020 à plus de 23 millions de personnes en début juillet 2023 et de 10,8 millions de bénéficiaires (assurés et ayant droit) dans le cadre d'AMO-TADAMON.

Graphique 2 : Taux de couverture médicale (%)



Source : Ministère de la Santé et de la Protection Sociale

## Réduction des disparités territoriales et sociales et amélioration du paysage urbain

Dans le souci de réduire les disparités spatiales et sociales et d'impacter positivement le quotidien des marocains sur les différents plans, de grands projets structurants d'aménagement ont été lancés dans les grands centres urbains. Plus de 80 villes et 780 communes rurales ont été ciblées favorisant la cohésion et la mixité sociale et encourageant l'investissement public et privé.

## Amélioration des conditions d'habiter

En lançant, en 2004, le programme « villes sans bidonvilles », le Maroc vise l'éradication de tous les bidonvilles des 84 centres urbains recensés. A fin juin 2023, 325 163 ménages en ont bénéficié de ce programme, soit plus d'un million et demi d'habitants qui ont vu leurs conditions d'habitat s'améliorer.

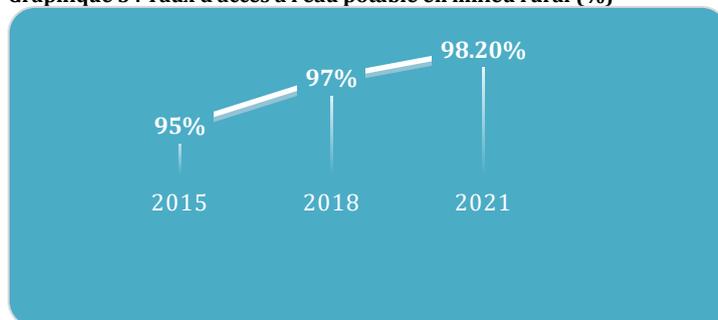
## Facilitation de l'accès au logement

Dans l'optique de contribuer au renforcement du pouvoir d'achat des populations à faible et moyen revenu, un nouveau programme « Aide Directe au logement » est mis en place, qui met à la disposition des citoyens éligibles une subvention financière visant à faciliter leur accès à une résidence principale. Le montant de l'aide est fixé à 100.000 dirhams pour l'acquisition d'un logement dont le prix de vente est inférieur ou égal à 300.000 DH TTC, et 70.000 dirhams pour l'acquisition d'un logement entre 300.000 DH et 700.000 DH TTC. Sont éligibles à ces aides les Marocains résidant au Maroc ou à l'étranger, n'ayant jamais bénéficié d'une aide au logement.

## Accès quasi-généralisé à l'eau potable et à l'électricité :

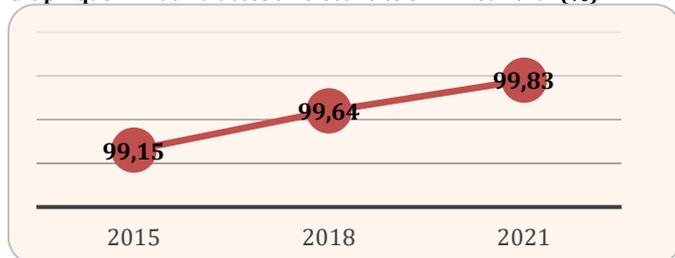
Durant la dernière décennie, le Maroc a doublé ses efforts afin de généraliser l'accès à l'eau potable et l'électricité. Entre 2015 et 2021, l'accès à l'électricité et l'approvisionnement en eau potable ont été généralisés en milieu urbain, ce taux a évolué respectivement de 99,15% à 99,83% et de 95% à 98,2% en milieu rural.

Graphique 3 : Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)



Source : ONEE

Graphique 4 : Taux d'accès à l'électricité en milieu rural (%)

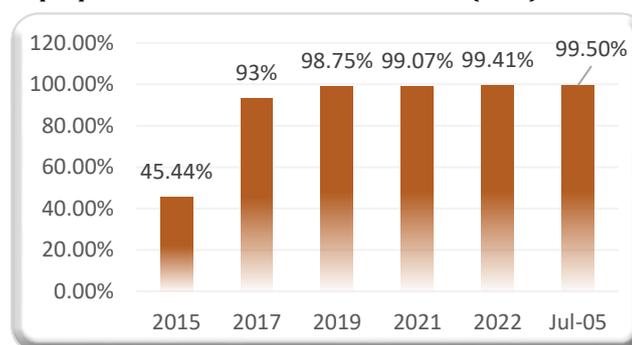


Source : ONEE

## Forte dynamique en matière d'accès à l'internet :

Le Maroc poursuit ses efforts pour densifier et moderniser son réseau d'infrastructures de télécommunication afin d'assurer une couverture intégrale à haut et très haut débit de son territoire. En effet, le taux de pénétration d'Internet est passé de 42,75% à 98,9% entre 2015 et 2023 et la proportion de la population utilisant Internet a grimpé de 56,8% en 2014 à 89,9% en 2023, alors que le taux de couverture en réseau 4G a atteint 99,5% fin juin 2023 contre 45,44% en 2015.

Graphique 5 : Taux de couverture en réseau 4G (en %)



Source : ANRT

## Amélioration continue de l'accès à l'enseignement :

Le Maroc a entrepris plusieurs réformes de son système éducatif qui témoignent de son engagement pour améliorer la qualité de l'éducation, assurer l'égalité des chances et la compétitivité de la main-d'œuvre marocaine sur le marché de travail. Grâce aux initiatives mises en place, conformément aux directives royales, des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine de l'éducation. Concernant le niveau primaire, l'objectif de la généralisation et la parité de genre est quasiment atteint. Entre 2016 et 2023, Le taux de préscolarisation des enfants de 4-5 ans a passé de 43,9% en 2016 à 76,2%, en 2022/2023. Les autres cycles ont enregistré également des avancées majeures durant la même période, passant de 85,6% à 99,1% pour l'enseignement secondaire collégial et de 64,9% à 76,9% pour l'enseignement secondaire qualifiant. Concernant l'enseignement supérieur, le taux de scolarisation est passé de 28,8% (dont 27,5% de femmes) pour l'année universitaire 2014-2015 à 46,6% (dont 50,5% de femmes) pour l'année universitaire 2022-2023.

Le taux d'achèvement scolaire est, par ailleurs, passé entre 2015 et 2021 de 87,3% à 92,7% au primaire, de 60,4% à 66,5% au secondaire collégial et de 30% à 43,2% au secondaire qualifiant.

Quant aux élèves en situation de handicap, leur effectif a atteint, en 2022, plus de 100.000 dans les établissements scolaires ordinaires et 102.466 bénéficiaires dans les institutions et centres spécialisés. Le budget alloué au panier de services a atteint entre 2015 – 2022 plus de 1,2 Milliard de Dhs (11,6 millions USD) dans le cadre du Fonds d'appui à la Protection Social et à la Cohésion Sociale.

En termes d'innovation, l'engagement du Maroc a permis de renforcer son potentiel au cours des dernières années, en améliorant son classement au niveau de l'indice global de l'innovation, établi par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Selon l'édition 2023, le Maroc se classe à la 70<sup>ème</sup> place sur 132 pays, à la 3<sup>ème</sup> place en Afrique et à la 8<sup>ème</sup> place sur les 19 pays de la région MENA.

Graphique 6 : Evolution du taux de préscolarisation des enfants de 4-5 ans (%)



Source : MENPS

Le taux de mortalité maternelle au Maroc a baissé entre 2010 et 2018 de 112 à 72,6 décès pour 100.000 naissances vivantes. Celui de la mortalité des enfants de moins de 5 ans a baissé, au cours de la même période, de 30,5 à 22,2 décès pour 1000 naissances vivantes, au moment où la mortalité néonatale a reculé de 21,7 à 13,6 décès pour 1000 naissances vivantes.

Pour les maladies transmissibles, grâce à une stratégie de riposte, la prévalence VIH est maîtrisée à 0,02 pour 1 000 personnes séronégatives en 2022, l'incidence annuelle de la tuberculose, toutes formes confondues, a baissé, entre 2015 et 2022, de 101 cas à 80 cas pour 100 000 habitants. Le Plan Stratégique National 2021-2023 de lutte contre la tuberculose prévoit d'augmenter le taux de succès thérapeutique à 90% ou plus contre 88% actuellement. Pour le paludisme, le Maroc n'a détecté, depuis l'année 2005, aucun cas autochtone, mais il enregistre une moyenne de 715 cas en 2022. Pour l'hépatite virale B, l'incidence a baissé de 12 cas en 2016 à 10 cas pour 100 000 en 2019. Selon les résultats de l'enquête nationale de séroprévalence des hépatites virales (HV), la séroprévalence de

l'hépatite virale B chronique chez la population de 5 ans et plus est de 0,7%. Pour les maladies tropicales négligées, le nombre de personnes ayant reçu un traitement contre la leishmaniose s'élève à 3189 personnes en 2021 contre 2813 en 2015.

Au niveau de la nutrition, il est à relever, selon Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale (ENPSF) - 2018, qu'au niveau national presque un enfant de moins de 5 ans sur sept (15,1 %) souffre de retard de croissance ou de sous nutrition chronique et 4,7% présentent une sous nutrition chronique sévère. Ces proportions comparées à celles de 2011 sont presque identiques. Elles étaient respectivement 14,9% et 4,5%. Près de 2,9% souffrent d'insuffisance pondérale modérée en 2018 et 0,7% d'insuffisance pondérale sévère.

Pour ce qui est du surpoids et de l'obésité, exprimés au moyen de l'indice poids-pour-taille, ceci touche respectivement 10,8% et 2,9% des enfants âgées de 0 à 59 mois.



## Économies transformées et création d'emplois

L'économie marocaine a traversé une période de ralentissement significatif, résultant d'une combinaison de divers facteurs, notamment des chocs internes, tels que la sécheresse, et des chocs internationaux, comme la hausse des prix des matières premières. L'une des conséquences majeures de cette conjoncture a été une chute considérable du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel, passant de 7,9 % en 2021 à environ 1,3 % en 2022. Ce ralentissement économique a posé des défis importants pour le Maroc en termes de gestion de la conjoncture économique, de stabilisation des prix, et de maintien de la croissance et de la création d'emplois.

Toutefois, le taux de chômage au niveau national, après avoir baissé de 9,7% à 9,2% entre 2015 et 2019, est passé en raison des perturbations économiques provoquées par la pandémie de COVID-19, à hauteur de 12,3% en 2021. En 2022, grâce aux mesures mises en place dans le cadre du Plan de relance économique et de l'emploi post-COVID et de la forte dynamique de développement industrielle, le taux de chômage a légèrement diminué pour atteindre 11,8%.

En revanche, le taux de sous-emploi, qui était de 10,8% en 2015, a diminué pour atteindre 9% en 2022 au niveau national, de 9,9% à 8,1% en

milieu urbain et de 11,8% à 10,4% en milieu rural.

Par ailleurs, entre 2014 et 2023, le Maroc a mis en œuvre des programmes visant à garantir le droit à un travail décent, à offrir des opportunités d'inclusion économique et d'emploi qui encourage à s'investir dans des petits projets et dans l'entrepreneuriat, en faveur des jeunes et des femmes.

En ce sens multiples mesures ont été adoptées notamment (i) l'appui à la création d'emplois à travers l'adoption de la loi-cadre portant la charte d'investissement, la mise en place d'un Comité de veille sur le marché du travail, (ii) la diversification des programmes actifs d'emploi et le développement de l'intermédiation à travers l'élaboration d'une vision pour l'entrepreneuriat basée sur la mise en place d'écosystèmes régionaux mobilisant les acteurs concernés, et la mobilisation du secteur privé et associatif ainsi que le renforcement des partenariats, (iii) la mise en place de programmes régionaux d'inclusion économique et d'emploi qui visent le soutien de l'insertion économique des jeunes, la promotion de l'emploi des jeunes dans le milieu rural et le développement des programmes spécifiques en faveur des femmes.



## Agriculture moderne pour une productivité et une production accrue

Entre 2015 et 2022, le Maroc a enregistré un total d'investissement moyen annuel de 13,2 Milliards de Dhs. La promotion de la situation des petits agriculteurs et la création d'une classe moyenne agricole se trouvent au centre des préoccupations de la nouvelle stratégie agricole qui vise la reconversion de la céréaliculture à des cultures à haute valeur ajoutée et moins sensibles aux aléas climatiques, le développement des produits du terroir et l'agriculture biologique ainsi que l'intensification des filières animales et végétales à travers l'encadrement des

exploitants. Dans ce cadre, les programmes agricoles prévus pour l'année 2023 reposent sur le choix de systèmes agricoles adaptatifs et efficaces, l'adoption de technologies d'adaptation aux changements climatiques dont notamment le semis direct. En effet, il a été décidé d'allouer 4,2 milliards de dirhams (MMDH) au Fonds de développement agricole, 1,8 MMDH pour les projets agricoles solidaires, ainsi que 5 MMDH aux programmes d'irrigation et d'aménagement de l'espace agricole.

Des efforts publics et privés importants ont été, également, déployés notamment pour l'équipement des terres agricoles en technique d'économie en eau d'irrigation, qui a connu une nette amélioration en passant de 450 000 ha en 2015 à 750 000 ha en 2022 et la promotion de l'assurance agricole multirisque climatique pour les céréales, les légumineuses,

les oléagineuses et l'arboriculture, qui a enregistré une nette amélioration, en passant de 679 674 ha à plus d'un million d'ha entre 2014 et 2022.



### ***Economie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée***

L'émergence au Maroc d'une économie bleue durable, résiliente et inclusive et le rayonnement du Maroc comme hub maritime connecté au monde et à l'Afrique constitue une orientation stratégique du pays.

Avec ses deux façades maritimes et sa zone économique maritime exclusive de 1,2 million de km<sup>2</sup>, le pays recèle un patrimoine halieutique et des ressources renouvelables considérables. A cet effet, le secteur de la pêche maritime constitue un des secteurs clés de l'économie bleue avec une contribution au PIB qui a connu une légère hausse entre 2015 et 2021, en passant de 0,5% à 0,7% du PIB national. La production globale du secteur, incluant ses différentes composantes hauturière, côtière et artisanale, a enregistré une hausse en volume d'environ 14% entre 2015 et 2022, en passant

de 1,37 million de tonnes à 1,56 million de tonnes.

En plus des secteurs traditionnels (pêche, tourisme côtier, marine marchande...), d'autres secteurs émergents, tels que l'aquaculture, l'énergie éolienne offshore, le dessalement de l'eau de mer, la biotechnologie marine..., présentent d'énormes potentiels pour générer de la richesse et créer de nouveaux emplois. Le potentiel bleu de ces activités ainsi que les aspirations exprimées dans le Nouveau Modèle de Développement du Maroc convergent vers le renforcement de ces secteurs pour une économie bleue résiliente, notamment, au climat. Pour mobiliser ces potentiels, le Gouvernement du Maroc a lancé en juin 2022, conformément aux dispositions du décret n°2-22-518 du 21 juillet 2022, la mise en œuvre d'un nouveau programme national de l'économie bleue.»



### ***Économies et communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au climat***

Le Maroc adopte un nouveau modèle de développement axé sur la durabilité comme priorité. Une gouvernance pour le développement durable a été mise en place, avec des avancées significatives dans l'intégration de la durabilité dans les secteurs clés de l'économie nationale. Des objectifs ambitieux sont fixés, tant en termes de développement des énergies renouvelables qu'en termes de réduction des émissions de gaz

à effet de serre (GES). Dans ce sillage, le Maroc ambitionne de relever le plafond de réduction des émissions de GES à 45,5 % dans sa Contribution Déterminée au niveau Nationale (CDN) à l'horizon 2030.

Grâce à la conjonction de ses plans et stratégies, notamment la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), la stratégie énergétique 2030, la stratégie Génération Green, le Plan Climat national..., le Royaume réalise des progrès indéniables vers une économie sobre en carbone. L'intensité

d'émissions par unité de PIB (ou intensité carbone) a passé de 116,2 à 85,5 kg Eq.CO2/1000 MAD entre 2004 et 2018. De plus, la puissance installée du parc d'énergie renouvelable connaît une tendance positive, passant de 79,9 watts par habitant en 2015 à 111,4 watts par habitant en 2021.

Par ailleurs, le Maroc a renforcé ses investissements dans l'agriculture durable, en mobilisant près de 13,2 Milliards Dhs/an d'investissement public et privé entre 2015 et 2022. De plus, la conservation des sols a porté sur l'adoption de pratiques durables notamment les plantations (près de 275 000 ha plantés entre 2015 et 2022), la reconversion vers le bio et vers des cultures plus résistantes et valorisantes de l'eau, la diversification des systèmes de cultures et l'optimisation de l'usage des pesticides et des fertilisants. Concernant la préservation des ressources génétiques, les efforts ont permis la conservation dans les banques de gènes de 72 370 accessions végétales en 2022 contre 54 590 en 2015.

En matière de l'extension des aires marines protégées, les efforts déployés ont permis de créer des aires marines protégées en passant de 0,0007% en 2016 à 0,14% en 2022. Pour améliorer davantage ce taux, trois Aires Marines Protégées sont programmées à l'horizon 2026 dans le cadre du Programme national de Développement de l'Économie bleue.

Les sites importants pour la biodiversité terrestre et des eaux douces ont connu, entre 2015 et 2020, une légère hausse estimée à 1,05% (9,90% en 2020).

En outre, et pour satisfaire les différents besoins socioéconomiques en ressources hydriques, le Maroc a adopté le Programme National d'Approvisionnement en Eau potable et d'Irrigation 2020-2027 qui vise l'accélération des investissements dans le secteur de l'eau afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation. Des efforts sont aussi déployés pour l'équipement des terres agricoles en technique d'économie en eau d'irrigation, qui a connu une nette amélioration en passant de 450 000 ha en 2015 à 750 000 ha en 2022.

Dans le cadre du renforcement de sa résilience face aux aléas et dérèglements climatiques, le Maroc a adopté la Stratégie Nationale de la Gestion des Risques de Catastrophes Naturelles (2020-2030) et a institutionnalisé, depuis 2020, la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique. Une Direction de la Gestion des Risques Naturels (DGRN) a été créée en plus de la mise en place du Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques (FSEC).

De même, le Maroc a lancé, depuis 2016, plusieurs initiatives visant à renforcer la résilience du continent africain, notamment les trois comités climat : le Comité du bassin du Congo, le Comité du Sahel, et le Comité des États insulaires, en plus d'autres initiatives, telles que, « Adaptation à l'agriculture en Afrique » et l'initiative « Durabilité, stabilité et sécurité en Afrique ».

# ASPIRATION 2 : UN CONTINENT INTÉGRÉ, POLITIQUEMENT UNI, FONDÉ SUR LES IDÉAUX DU PANAFRICANISME ET DE LA VISION DE LA RENAISSANCE DE L'AFRIQUE



Le Maroc place le continent africain au cœur de ses choix stratégiques, comme en témoigne l'extrême importance accordée au développement de ses relations avec une multiplicité de pays africains. A cet effet, le Maroc ne cesse de développer des efforts colossaux pour consolider ces relations et développer des partenariats diversifiés et utiles. Cet élan de partenariat entre le Maroc et pays africains a pris une nouvelle dimension sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en l'inscrivant dans une vision de long terme qui prend appui sur les vertus de la coopération Sud-Sud dans une perspective de développement inclusif.

Ainsi, les échanges commerciaux entre le Maroc et les pays africains ont affiché une progression au titre de la dernière décennie, témoignant de la pertinence des efforts entrepris pour la genèse d'un partenariat commercial entre le Maroc et ses partenaires africains.

Entre 2010 et 2022, le montant des échanges commerciaux entre le Maroc et les pays d'Afrique a enregistré une croissance annuelle moyenne de plus de 7% pour atteindre 64,4 milliards de DH en 2022 (soit 38,8 milliards de DH des exportations et 25,6 milliards de DH des importations) représentant ainsi 5,5 % du total des échanges commerciaux du Maroc. Néanmoins, ce dynamisme s'avère en deçà du potentiel mobilisable, au vu du caractère plutôt complémentaire que concurrentiel des profils de spécialisation de part et d'autre.

La structure des échanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique reste polarisée par un nombre limité de produits. En 2022, les exportations ont concerné essentiellement les engrais naturels et chimiques (soit une part de 42,7% des exportations marocaines vers l'Afrique), les préparations et conserves de poissons, les voitures de tourisme et fils et câbles.

Les importations marocaines en provenance de l'Afrique sont constituées essentiellement des Houilles, Cokes et combustibles solides similaires, Ammoniac, dattes, matière plastiques et Gas-oils et fuel-oil.

Le Maroc a rejoint diverses institutions économiques africaines, cela a conduit à d'importants progrès dans le domaine de l'intégration en Afrique. Pour ce qui est des investissements en Afrique. En effet, notre pays était parmi les premiers signataires de l'Accord portant création de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) en mars 2018 et l'instrument de ratification a été déposé auprès de la Commission de l'Union Africaine en avril 2022, ce qui signifie l'adhésion effective du Royaume à ce marché commercial unique et son implication dans ce processus.

Dans ce sens, le Maroc a déployé des efforts pour faire avancer ce chantier et aboutir à sa mise en place en participant activement et régulièrement, entre autres, aux réunions techniques et de hauts niveaux des institutions de mise en œuvre de la ZLECAf, en menant des activités de sensibilisation et des consultations nationales avec diverses parties prenantes, en élaborant une étude sur l'impact de l'intégration du Maroc à la ZLECAf, et ce conformément à la loi marocaine sur le commerce extérieur, la soumission de la liste des concessions tarifaires et la liste des engagements spécifiques dans les secteurs de services prioritaires pour la libéralisation du commerce des marchandises et des services, ainsi que l'engagement du Maroc pour prendre les mesures visant à éliminer les obstacles au commerce.

Aussi, pour soutenir la mise en œuvre et assurer une implémentation efficace de la ZLECAf, le Maroc a créé le Comité national de la mise en œuvre de la ZLECAf, dont la composition reflète le large éventail de parties prenantes et d'intérêts. Ce Comité est mandaté pour proposer toute action et démarche afférentes au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord instituant la ZLECAf, y compris la stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf et son plan d'action.

Pour ce qui est des investissements en Afrique, ils sont constitués essentiellement d'investissements directs. Ces derniers sont passés de 6,9 milliards de DH en 2019 à 8 milliards de DH en 2021. Les investissements du Maroc en Afrique représentent en effet près de 58% du total des IDE marocains à l'étranger réalisés entre 2010 et 2021. Les investissements du Maroc en Afrique au titre de l'année 2021 sont portés à hauteur de 60,7% par le secteur bancaire suivi par le secteur industriel (19,9%). L'analyse des flux d'IDE du Maroc vers l'Afrique indique que la Côte d'Ivoire s'accapare plus de la moitié de ces IDE, soit l'équivalent de 4,8 milliards de DH.

Le Maroc s'est lancé dans de grands projets d'infrastructures de classe mondiale qui ont eu un impact positif sur le tissu économique national et territorial. Ces projets servent d'appui aux différentes stratégies sectorielles et déconcentrées. Le pays dispose actuellement d'un important réseau routier classé qui constitue un élément important pour le développement socio-économique du pays. En effet, il assure 90% des déplacements des personnes, 75% du flux de marchandises, et représente 6% du PIB national.

Ce réseau routier totalise actuellement 57 334 Km de routes classées, dont 45 354 km sont revêtus, 1 695 km de voies express, en plus de 1 800 km d'autoroutes. Ledit réseau classé est composé de 13 683 km de routes nationales, 9813 km de routes régionales, et 21 858 km de routes provinciales.

Concernant les lignes ferroviaires, le Maroc dispose d'un réseau de 2295 km de lignes ferrées, dont environ 200 km de lignes à grande vitesse à double voie- mises en service en 2018, reliant deux grands pôles économiques à savoir Tanger et Casablanca et constituant les premières lignes de ce type en Afrique.

Dans le domaine des infrastructures de télécommunication, les efforts déployés ont débouché sur une croissance continue de l'accès à la téléphonie mobile. En effet, ce segment a enregistré une nette évolution entre 2014 et 2023, passant de 44,1 et 54,12 millions d'abonnés et un taux de pénétration de 132,96% à 146,17% au cours de la même période.

# ASPIRATION 3 : UNE AFRIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE, DE LA DÉMOCRATIE, DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ÉTAT DE DROIT



## Promotion de l'État de droit

Le nouveau modèle de développement du Maroc, s'articule autour des valeurs et principes visant à renforcer la protection des droits et libertés. Dans ce sillage, et afin de consolider l'État de droit et la démocratie, le Maroc a mis en œuvre le plan d'action national en matière de démocratie et des droits de l'Homme.

De même, la politique publique intégrée de la protection de l'enfance adoptée en 2015 a été mise en œuvre à travers la mise en place des dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance, la réalisation des campagnes nationales d'enregistrement des enfants non-inscrits à l'état civil et la création, en 2020, des espaces dédiés à l'enfant au sein des tribunaux de la famille.

Le Maroc a œuvré au :

- **Développement des services de prise en charge pour les catégories précaires** : en particulier ceux qui ciblent les personnes ayant perdu leur indépendance, en s'orientant vers l'investissement dans l'économie de soins « économie des soins/du care ». Le Maroc a procédé ainsi à la qualification et à la formation des assistants familiaux "auxiliaires de vie", ainsi que des assistants sociaux (1000 par an) et de différentes professions qui aident à libérer le temps et l'énergie des familles et des femmes pour alléger la charge de la prise en charge familiale nécessaire pour s'occuper des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants en bas âge, etc.

- **Développement des métiers de la prise en charge familiale et de services sociaux destinés aux personnes âgées** au sein des familles, dans le but de permettre aux familles de suivre les changements.

- **Appui aux établissements de protection sociale des personnes âgées** : le Maroc soutient divers projets visant à améliorer les services destinés à plus de 6 000 bénéficiaires d'une valeur de plus de 16 368 000 dirhams,

grâce aux partenariats avec des associations. Il y a également un suivi de la mise en œuvre de projets d'établissements de protection sociale pour les personnes âgées et un accompagnement de ces établissements pour se conformer à la loi 65-15, y compris la finalisation de textes d'application, la certification et la réhabilitation, avec une expansion des modes de prise en charge extérieurs à l'établissement ou à distance.

- **Développement du concept des familles d'accueil pour les personnes âgées sans soutien familial**, selon des normes, des principes et des cahiers des charges spécifiques, afin de mettre en place les fondements nécessaires au cadre de référence des familles d'accueil et de mettre en œuvre les exigences constitutionnelles et législatives liées à la protection et à la prise en charge des catégories vulnérables, tels que les personnes âgées sans soutien familial.

- **Appui au développement de Gisir Alosra (2023)**

En 2016, le Maroc a également adopté une loi visant à lutter contre la traite des êtres humains, ce qui a conduit à la création de la commission nationale chargée de coordonner les mesures de lutte et de prévention contre ce crime. Par ailleurs, le Royaume du Maroc a élaboré une stratégie nationale en matière d'immigration et d'asile.

En 2016, le Maroc a également adopté la loi cadre relative à la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap qui garantit le droit d'accès des PSH à l'ensemble des services publics notamment en matière de l'éducation, la santé, l'emploi.

En outre, le Maroc poursuit ses efforts en faveur du respect des droits des détenus. La durée de traitement des réclamations et doléances a été réduite à moins de 60 jours. Aussi, des manuels de procédures et des guides permettant d'unifier le travail pénitentiaire et de prévenir les fausses pratiques pouvant porter atteinte

aux droits des détenus ont été adoptés. De surcroît, le recours aux procès à distance via visioconférence a consacré le droit à un procès équitable dans des délais raisonnables.

### **Accès à la justice**

Depuis 2013, le Maroc a entrepris une profonde réforme de son système judiciaire à laquelle l'adoption d'une « Charte de la Réforme du Système Judiciaire » a donné un cadre d'application précis. La volonté d'ériger la Justice au rang de pouvoir indépendant a été exprimée par la Constitution du 2011. La pierre angulaire est désormais le Conseil Supérieur du Pouvoir judiciaire et la Présidence du Ministère Public (PMP). L'indépendance institutionnelle du pouvoir judiciaire a été également consacrée par l'adoption du statut des magistrats en plus de l'adoption de la loi relative à l'organisation judiciaire et de la création de l'Instance Conjointe de Coordination entre le CSPJ, la PMP et le Ministère de la justice.

La modernisation du système judiciaire est consolidée par le lancement de nouveaux projets de loi, parmi lesquels figure la loi n° 02-23 relative au code de procédure civile adopté le 24 Août 2023 qui vise essentiellement la numérisation des procédures judiciaires et la digitalisation des notifications des décisions et de leur exécution. Dans ce cadre, la facilitation de l'accès à la justice, la carte judiciaire a concrétisé le principe de rapprochement de la justice des citoyens. La digitalisation du système judiciaire a été accélérée à travers la mise en œuvre du schéma directeur de la transformation numérique de la justice, et la mise en place du site "mahakim.ma" et l'application mobile « e-justice ».

De même, l'adoption de la loi n° 95-17 relative à l'arbitrage et à la médiation conventionnelle vise à faciliter l'accès à la justice pour les investisseurs créant ainsi un impact significatif sur le climat des affaires.

Le Maroc accorde également une importance particulière de l'approche genre dans le domaine de la justice. Ainsi, il a mis en place un Observatoire de la Justice Sensible au Genre, en tant que mécanisme de veille et de suivi de la situation de l'accès de la femme à la justice.

Dans le cadre d'une dynamique nationale caractérisée par la prise de conscience croissante des citoyens et de la société civile du fléau de la corruption, le Royaume a adopté la stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et a renforcé les rôles de l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (l'INPPLC). Une Commission Nationale de Lutte Contre la Corruption (CNAC) a été créée en 2017. Ainsi, l'incidence de corruption subie par les entreprises a connu une baisse notable entre 2013 et 2019, passant de 37% à 16,9%.

En outre, le Maroc poursuit l'accélération du processus de la régionalisation avancée amorcée en 2015 ainsi que la nouvelle charte de la déconcentration administrative adoptée en 2018 et la Charte des services publics visant à établir un cadre référentiel des principes des services publics.

D'autre part, le Maroc a également entrepris des réformes visant à promouvoir la participation citoyenne et a rejoint le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (OGP) en 2018. De plus, le pays a fait des technologies de l'information un outil clé pour transformer l'administration en un service centré sur le citoyen. La loi n° 54-19 portant Charte des Services Publics s'est appuyée sur la digitalisation comme un élément fondamental pour garantir la prestation de services publics de qualité, accessibles et transparents. De même, la Loi n° 55-19 relative à la simplification des procédures et formalités administratives a été élaborée et mise en œuvre dans cet esprit. Dans le même sillage, le Maroc a adopté en 2023 le programme national de l'amélioration de l'accueil qui vise à faciliter l'accès des citoyens aux services publics à travers la réalisation des sites pilotes relevant de la Direction Générale de la Sureté Nationale(DGSN) et les sites d'accueil aux tribunaux de première instance et de la cour d'appel.

# ASPIRATION 4 : UNE AFRIQUE EN PAIX ET SÛRE





## *La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées*

Le Maroc s'est fortement impliqué dans la lutte anti-terroriste au niveau national, régional et international. Il a procédé, à cet effet à la réforme du champ religieux et ne cesse de renforcer sa coopération internationale. Il a aussi, ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant, et dispose d'un ensemble de textes juridiques qui encadrent et réglementent la circulation d'armes en son sein et interdit la fabrication ou la détention illégale

d'armes et participe aux efforts de lutte contre la prolifération illicite d'armes et de maintien de la sécurité et de la paix.

En chiffres, le nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants était de l'ordre de 1,6 en 2016. Plus de la moitié des ménages, en 2016, ont jugé que le niveau de criminalité est faible ou nul dans leur environnement.



## *Une Afrique stable et pacifique*

Le Maroc reste fortement engagé, dans le cadre d'une approche globale et cohérente, dans son appui aux pays africains pour confronter le terrorisme, en alliant la dimension sécuritaire, notamment à travers la coopération régionale et continentale, à la réalisation du développement économique et humain et à la préservation de l'identité culturelle. Les efforts du Royaume en faveur de la paix et la sécurité en Afrique se

traduisent par sa contribution active aux différentes missions déployées dans le continent africain, en plus du volet humanitaire avec le déploiement de plusieurs hôpitaux médico-chirurgicaux de campagne durant ces dernières années, outre le soutien humanitaire pour faire face aux différentes crises, notamment la pandémie de la Covid-19.



## *Une Architecture africaine de paix et de sécurité entièrement fonctionnelle et opérationnelle*

Depuis son retour à l'Union Africaine en janvier 2017, le Maroc avait siégé au CPS-UA, en tant que membre pour un mandat de deux années (2018 à 2020). Durant ce premier mandat, marqué par sa présidence de cette instance décisionnelle, en septembre 2019, le Maroc a contribué de manière constructive à l'amélioration des méthodes de travail du CPS-UA et à la promotion des bonnes pratiques dans l'action de l'UA.

Lors du 35<sup>ème</sup> Sommet de l'Union Africaine (UA) en février 2022, Le Maroc a été élu membre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA pour la période 2022-2025, assurera pour un mois, à

partir du 1er octobre 2022, la présidence de cette instance décisionnelle de l'Union.

La présidence marocaine du CPS-UA s'inscrit dans la continuité des engagements du Royaume pour une Afrique pacifique, stable et prospère et constitue une consécration des efforts de la diplomatie du Royaume au niveau du Continent africain, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

# ASPIRATION 5 : UNE AFRIQUE À IDENTITÉ CULTURELLE FORTE, AYANT DES VALEURS, UNE ÉTHIQUE ET UN PATRIMOINE COMMUNS

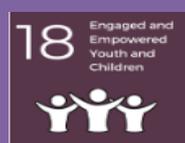


Plusieurs mesures ont été prises par le Maroc pour la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle. Il s'agit de l'inclusion dans les manuels scolaires des valeurs et de la prise en compte de la diversité culturelle, de l'élaboration d'un guide des valeurs destiné au corps professoral et la mise en œuvre d'initiatives de sensibilisation et de promotion du vivre ensemble et de l'interculturalité, en collaboration avec les organismes internationaux et la société civile destinées principalement aux élèves des

établissements scolaires et les enfants de colonies de vacances.

De même, des programmes sont réalisés en matière d'éducation au développement durable, portant sur la mise à niveau environnementale des écoles rurales, la mise en place des clubs d'environnement dans les établissements scolaires et les maisons de jeunes, la formation des éco-animateurs, la promotion de la lecture et de l'éducation artistique et le développement de la créativité artistique et littéraire des enfants.

# ASPIRATION 6 : UNE AFRIQUE DONT LE DÉVELOPPEMENT EST AXÉ SUR SES CITOYENS, PUISANT DANS LE POTENTIEL DE SES POPULATIONS



La Constitution du Royaume consacre le principe de l'égalité de droits entre les sexes et la parité à travers la création de l'Autorité pour parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination. Dans ce sens, et pour donner une nouvelle impulsion aux réformes liées à la promotion des droits et à la participation de la femme au processus de développement au Maroc, une Lettre Royale relative à la révision du Code de la famille (Moudawana), a été adressée, le 26 septembre 2023, au Chef du Gouvernement. Cette lettre vient concrétiser la décision Royale annoncée par SM le Roi dans le Discours du Trône de l'année 2022 et traduire la Haute sollicitude que le Souverain ne cesse d'accorder à la promotion des questions de la femme et de la famille en général.

Dans ce cadre, un Comité de pilotage a été constitué, composé du Ministre de la Justice, le Président délégué du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire, le Président du Ministère public, en plus du Secrétaire Général du Conseil Supérieur des Oulémas, de la Présidente du Conseil National des Droits de l'Homme et de la Ministre chargée de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille. Les résultats des réunions de ce comité ainsi que les consultations participatives auprès des acteurs de la société civile, des chercheurs et des spécialistes permettront de soumettre les propositions d'amendements à la haute appréciation du SM le Roi dans un délai maximum de six mois.

De plus, plusieurs législations mentionnent les principes d'égalité et de lutte contre toute discrimination entre les deux sexes. Il s'agit de la loi n° 78-14 relative au Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance, la loi n°19-12 relative aux conditions de travail et d'emploi concernant les travailleuses et les travailleurs domestiques, la loi n° 27-14 relative à la traite des êtres humains, l'amendement de la loi n°77-03 relative à la communication audiovisuelle, les réformes portant sur le Code du Travail, le Code Pénal et le Code de Procédure pénale, l'abrogation de la loi n°14-05 relative aux conditions d'ouverture des établissements de protection sociale et leur gestion et son

remplacement par la loi n° 65-15 relative aux établissements de protection sociale et le renvoi du projet de loi n° 19-13 modifiant et complétant l'article 10 du dahir chérifien n° 1-58-250 promulguant la loi de la nationalité, autorisant l'homme étranger marié à une marocaine à acquérir la nationalité marocaine par le biais du mariage, à l'instar de l'étrangère mariée à un marocain, sachant que la loi en cours d'amendement n'autorise cette possibilité qu'à l'époux marocain permettant à son épouse étrangère de jouir de la nationalité marocaine sur la base d'une déclaration.

Dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, le Maroc a adopté en 2018 la loi n° 103-13 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes qui a permis au Royaume de disposer d'un cadre juridique complet visant à assurer la prévention, la protection, la lutte contre l'impunité et à la prise en charge des victimes de la violence. De plus, le Maroc a signé le 8 Mars 2020 « La Déclaration de Marrakech pour mettre fin à la violence contre les femmes ».

S'inscrivant dans la continuité de ce processus, le Maroc a mis en place une nouvelle génération de lois pour la lutte contre les discriminations faites aux femmes. Il s'agit de l'adoption du projet de loi n°30-22 relatif au congé de paternité, de la loi n° 19-20 relative aux sociétés anonymes (SA) visant d'atteindre l'équilibre entre les deux sexes dans les organes de direction et de contrôle de la société anonyme, de la promulgation de la loi-cadre n° 50-21 relative à la réforme des établissements et entreprises publics consacrant le principe de la parité entre les hommes et les femmes et de la mise en place de la Commission Nationale pour l'Egalité des sexes et l'autonomisation de la femme en 2022. Le Maroc a également procédé en 2019 à la promulgation de la Loi 62-17 relative à la tutelle administrative sur les collectivités ethniques et la gestion de leurs biens permettant aux femmes soulliyates qui n'avaient que le droit de jouissance sur leurs terres, d'obtenir un traitement égalitaire en matière de droits fonciers, d'accès et de gestion des terres collectives.

En outre, le Maroc a procédé à la création de la Commission Nationale pour l'Égalité des sexes et l'autonomisation de la femme en 2022.

Ainsi, des normes unifiées pour la qualité des services de prise en charge des femmes victimes de violences ont été développées dans le cadre de la mise en œuvre de ladite déclaration, en plus de la mise en place d'un protocole territorial spécifique, impliquant tous les intervenants, y compris la société civile. De plus, 83 espaces multifonctionnels au profit des femmes victimes de violence ont été mis en place pour consolider la chaîne de protection en matière de prise en charge des femmes dans toutes les provinces du Royaume.

En chiffres, le taux de prévalence de la violence, toutes formes et contextes confondus, a enregistré auprès des femmes âgées de 18-64 ans une baisse de 63% en 2009 à 57% en 2019. La proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire est de 44,1% en 2019.

La proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 74 ans victimes de violences sexuelles au cours des 12 mois précédents dans le contexte extraconjugal où l'auteur de violence pourrait être une personne autre que le partenaire intime touche 8,5% de femmes. Les femmes citadines sont plus touchées par cette violence (10,5%) que les rurales (4,8%). Les jeunes filles et les femmes âgées de 15 à 24 ans sont les plus touchées par ce type de violence (18,1%). Par lieux des faits, parmi l'ensemble des actes de violences sexuelles dues aux faits du harcèlement sexuel subis par les femmes, 50% ont eu lieu dans l'espace public (57% en milieu urbain et 34% en milieu rural). Dans les lieux d'étude et de formation 10,5% des cas de ce type de violence ont été subis par les femmes et les filles âgées de 15 à 74 ans. Dans le contexte du travail, la violence sexuelle reste un problème pour 2,7% des victimes.

Par ailleurs, en matière de participation des femmes aux processus de prise de décision le Maroc a renforcé son dispositif juridique favorisant l'amélioration de la participation

politique des femmes, à travers l'adoption en 2021 des lois visant l'augmentation de la représentativité féminine dans l'institution législative, dans les conseils des collectivités territoriales et dans les chambres professionnelles.

Ainsi, la représentativité féminine dans la chambre des représentants est passée de 17% en 2011 à 24,3% en 2021, alors que leur poids dans la chambre des conseillers est passé de 2,2% en 2009 à 12,5% en 2021. Par ailleurs, le taux de féminisation global de la fonction publique est passé de 39% en 2015 à 42% en 2021. Le taux de féminisation des emplois supérieurs est passé de 13,04% en 2015 à 18,52% en 2021. Pour celui des postes de responsabilité, il est passé de 21,84% en 2015 à 25,76% en 2021. Au niveau des Collectivités Territoriales, la représentativité des femmes a évolué, entre 2015 et 2021, de 37,6% à 38,5% au niveau des conseils régionaux, de 4,18% à 35,6% au niveau des conseils préfectoraux et provinciaux et de 21,18% à 26,64% au niveau des conseils communaux et d'arrondissements. Au sein des chambres professionnelles, la représentativité féminine est passée de 1,79% en 2015 à 7,67% en 2021.

Le taux d'activité des femmes s'établit à 19,8% en 2022 contre 69,6% pour les hommes. Entre hommes et femmes, l'écart des taux d'emploi est de 46 points (respectivement 62,4% et 16,4%). Les femmes subissent le chômage plus intensément que les hommes puisque leur taux de chômage demeure largement supérieur à celui des hommes entre 2019 et 2022. Le taux de chômage s'est accru respectivement de 13,5% à 17,2% pour les femmes et de 7,8% à 10,3% pour les hommes.

Le management des entreprises est faiblement féminisé puisque 12,8% des entreprises sont dirigées par des femmes au niveau national en 2019. Il est de 8% dans les GE, 11,70% au niveau des PME et 13,8% au niveau des TPE. Selon le secteur d'activité, les femmes dirigeantes sont plus actives dans les secteurs de services (17,3%), de commerce (13,8%) et de l'industrie (12,6%), au moment où elles ne représentent que 2,6% en construction.

Après avoir atteint 31,2% en 2020 suite à l'impact négatif du Covid-19 sur le marché du travail, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans a augmenté pour atteindre 32,7% en 2022 et demeure pour cette dernière année presque trois fois plus élevé chez les femmes (37,3%) que chez les hommes (13,5%).

S'agissant du travail des enfants, la part des enfants exerçant une activité économique parmi les enfants de 7 à 17 ans a été réduite de plus de la moitié sur la période 2015-2022, passant de 4,9% à 1,6% respectivement. Ne dépassant pas 0,5% en milieu urbain, cette proportion s'élève à 3,3% en milieu rural au titre de l'année 2022. Dans ce cadre, le Maroc en tant que pays pionnier, à l'alliance 8.7, a souscrit aux objectifs

relatifs à l'éradication du travail des enfants des moins de 15 ans, avec un accent particulier sur le secteur agricole d'ici 2030, et à l'élimination progressive de l'emploi des mineurs de 16 à 18 ans dans les travaux dangereux.

Dans le cadre des programmes de coopération internationale intégrant la lutte contre le travail des enfants, le Maroc, en collaboration avec le BIT, a élaboré un Plan d'action national intégré pour l'éradication du travail des enfants à l'horizon de 2030.

Concernant le mariage des mineurs, les actes du mariage ont reculé de 30 230 en 2015 à 13 652 en 2022 soit 2,5% du total des actes de mariages.

# ASPIRATION 7 : UNE AFRIQUE, EN TANT QU'ACTEUR ET PARTENAIRE FORT, UNI, RÉSILIENT ET INFLUENT DANS LE MONDE



Le Maroc dispose d'un système statistique national performant. Il est coordonné par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) qui est une institution nationale, indépendante, chargée de la statistique et investie, à partir de 2019, d'une nouvelle mission de suivi et de reporting sur la mise en œuvre des ODD, et ce, dans le cadre de la commission nationale pour le développement durable.

Le Maroc, représenté par le HCP, est membre de la commission statistique des Nations Unies, admis depuis 2005 à la Norme Spéciale de la Diffusion des Données du FMI, membre du Groupe de Haut Niveau pour le Partenariat, la Coordination et le Renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au programme de développement durable à l'horizon 2030 (HLG-PCCB).

Avec l'avènement de la Covid-19, le HCP a procédé à l'adaptation de ses opérations statistiques et à l'implémentation d'une solution digitale pour mener ses enquêtes par téléphone

auprès des ménages et des entreprises, ce qui lui a permis d'assurer la continuité de ses productions de données régulières et de réaliser de nouvelles enquêtes et études permettant d'apprécier les effets de la crise sanitaire sur un certain nombre de dimensions de développement durable.

Dans le cadre de sa stratégie de diffusion des données, le HCP a développé et mis en ligne une plateforme dédiée au développement durable, accessible sur son site institutionnel : [www.hcp.ma](http://www.hcp.ma), de même qu'il a mis en ligne une base de données statistiques et des micro-données anonymisées, ce qui a contribué à l'amélioration du classement du Maroc dans le domaine des données ouvertes (open data) puisqu'en 2020, le Maroc a été classé premier en Afrique et 40<sup>ème</sup> parmi 178 pays au niveau mondial (3<sup>ème</sup> et 42<sup>ème</sup> rang respectivement en 2018) selon l'Indice d'Ouverture des Données (Open Data Inventory, ODIN) réalisé par l'Observatoire des Données Ouvertes (Open Data Watch, ODW).

La mobilisation de sources de financement internes est indispensable pour la réalisation des objectifs de l'agenda 2063 et du programme 2030 des ODD. Concernant la mobilisation des ressources nationales, les recettes publiques entre 2015 et 2022 ont augmenté sur cette période de 240 Milliards de DH à 308,8 Milliards de DH, entraînant une augmentation de leur proportion du PIB de 21,4% à 22,6%.

Les flux nets des Investissements Directs Etrangers vers le Maroc ont baissé sous l'effet de la crise sanitaire de 16,5 milliards de DH en 2019 à 13,5 milliards de DH en 2020 avant de renouer avec une tendance à la hausse pour atteindre 20,4 milliards de DH en 2021 et 21,8 milliards de DH en 2022.

Quant aux transferts de Fonds effectués par les marocains Résidents à l'Etranger (RME), ils ont atteint 109,2 milliards de DH à fin décembre 2022, représentant ainsi 8% du PIB contre 6,1% du PIB en 2015.

Par ailleurs, les investissements étrangers du Maroc notamment en Afrique ont atteint 8 milliards de DH dont 60,7% relèvent du secteur bancaire et 20% du secteur industriel. La Côte d'Ivoire s'accapare plus de la moitié de ces IDE.

Le commerce extérieur, qui constitue une source importante de financement du développement durable, connaît au Maroc une performance et une consolidation des échanges avec l'Afrique. En effet, les exportations de biens vers le reste du Monde ont presque doublé entre 2018 et 2022, passant de 275 MMDH à 427,5 MMDH. Cette augmentation est essentiellement attribuable à la croissance des exportations du secteur de l'automobile (de 72,3 MMDH à 111,3MMDH), du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire (de 58 MMDH à 81 MMDH), des phosphates et dérivés (de 52 MMDH à 115,4MMDH), du textile et cuir (de 37,8 MMDH à 43,9 MMDH) et de l'électronique et de l'électricité (de 9,9 MMDH à 18 MMDH). Au niveau régional, les exportations du Maroc à destination du continent africain ont progressé

de 11 % en moyenne annuelle depuis 2013, pour atteindre 38,8 milliards de DH en 2022, représentant ainsi 9,1 % des exportations totales du Maroc contre 3,7% en 2000. En 2022, les exportations ont concerné essentiellement les engrais naturels et chimiques (soit une part de 42,7% des exportations marocaines vers l'Afrique), les préparations et conserves de poissons (6,9%), les poissons frais (4,7%) les voitures de tourisme (3,4%) et fils et câbles (2,9%).

Concernant la coopération internationale et la collaboration scientifique continue en faveur du transfert de technologies respectueuses de l'environnement, le Maroc a rejoint plusieurs initiatives et alliances régionales et mondiales pendant la période 2021-2022, à savoir l'Alliance Africaine pour l'Économie Circulaire, l'Initiative 50 by 2050 ayant pour ambition d'atteindre un taux de recyclage des déchets de 50% en Afrique à l'horizon 2050, le Plan d'action pour une Méditerranée exemplaire en 2030, la Coalition de la Haute Ambition pour la Nature et les Peuples et une Alliance Mondiale pour l'économie circulaire et l'efficacité des ressources. Par ailleurs, le Maroc a mobilisé 11,46 millions \$ entre 2022 et 2027 au titre de sa participation aux négociations dans le cadre de la huitième phase de reconstitution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), 5 Millions \$ dans le cadre de la coopération multilatérale entre 2021 et 2022 pour la réalisation de projets et programmes contribuant aux transferts de bonne pratiques, de la technologie et du savoir-faire dans les domaines du changement climatique, de la gestion du littoral et de la comptabilité environnementale. Concernant les énergies renouvelables, des consultations ministérielles sont en cours pour accélérer la mise en œuvre de la coalition pour l'accès à l'énergie durable entre le Maroc et l'Ethiopie. Cette coalition, créée à l'occasion du Sommet Action Climat des Nations Unis en septembre 2019, est portée au niveau national par l'Agence Marocaine pour l'Energie Durable (MASEN). Celle-ci a signé deux mémorandums d'entente avec

respectivement l'Institut Coréen de Recherche Énergétique (KIER) et le producteur indien d'électricité et de gaz NTPC. Dans le milieu académique, plusieurs mesures ont été prises pour le renforcement des bourses de coopération internationale et la mobilité des étudiants internationaux pour faciliter la collaboration scientifique.

Par ailleurs, le Maroc est l'un des premiers pays au monde qui ont lancé une campagne de vaccination anti-covid-19 afin d'atteindre l'immunité collective permettant d'accélérer la relance économique et sociale post-covid-19. Il a, en effet, adopté une approche anticipative à travers sa participation aux essais cliniques, la conclusion des accords avec des laboratoires pour diversifier ses sources d'acquisition en vaccins et l'élaboration d'une stratégie nationale de vaccination. A la date du 18 août 2021, 16,9 millions de personnes ont reçu leur première dose et 12,3 millions leur deuxième dose. De surcroît et afin de renforcer sa souveraineté sanitaire vis-à-vis de l'extérieur, le Maroc s'est engagé dans un projet stratégique de fabrication du vaccin anti-covid-19, avec une capacité de production de 5 millions de doses par mois et un investissement d'environ 5 milliards de Dhs.

Au-delà de ces actions dédiées à l'atténuation des effets de la pandémie, le Maroc s'est engagé dans un certain nombre de chantiers structurants pour la relance économique et sociale post-covid-19. Ainsi, un pacte pour la relance économique a été signé en Août 2020 dans le but de relancer la dynamique économique, de sauvegarder et de promouvoir l'emploi et de préserver la santé des travailleurs, ainsi que d'accélérer le processus de formalisation de l'économie et de promouvoir la bonne gouvernance.

De même, une loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale a été adoptée pour déclencher un processus de réforme profonde dans ce domaine. Cette réforme dont le budget est estimé à 51 milliards de dirhams par an, consiste à généraliser en 2022 l'assurance maladie obligatoire au profit de 22 millions de personnes et en 2024, l'allocation familiale pour 7 millions d'enfants en âge de scolarisation, à élargir en 2025 l'adhésion au système de retraite au profit de 5 millions de marocains et à généraliser, au même horizon, les indemnités pour la perte d'emploi permanent.

## Principales mesures prises pour lutter contre les effets de la Covid-19 et de l'inflation

Face aux effets de la pandémie et de l'inflation, le Maroc a entrepris un ensemble de mesures dans le but de préserver le pouvoir d'achat des populations, notamment les couches pauvres et vulnérables, de renforcer la résilience des secteurs économiques et de soutenir les petites et moyennes entreprises.

Dans ce sens, les pouvoirs publics ont mis en place une série de mesures pour atténuer les effets de la flambée des prix portant principalement sur l'allocation d'un budget de compensation de 37,5 MMDH pour soutenir les prix du gaz butane et de certains produits alimentaires, la poursuite de la suspension des droits de douane sur les importations de blé et de légumineuses et la réactivation du système de restitution à l'importation du blé tendre et le renforcement des inspections pilotées par la Commission ministérielle mixte de contrôle des prix. Les dépenses fiscales afférentes à l'objectif « soutien du pouvoir d'achat » sont passées de 6 794 Millions de dirhams en 2021 à 11 687 Millions de dirhams en 2022, enregistrant un accroissement de l'ordre de 72%. Celles liées aux secteurs de l'électricité et de GAZ sont passées de 5,1 MMDH en 2021 à 9,2 MMDH en 2022 enregistrant ainsi un accroissement de l'ordre de 79%.

De surcroît, des actions ont été réalisées consistant l'amélioration des revenus des salariés et des retraités dans le cadre du dialogue social conclu en avril 2022, l'appui du secteur agricole face au déficit pluviométrique d'une enveloppe de 10 MMDH, le soutien aux

transporteurs notamment routiers, d'un montant de 5,3 MMDH, afin d'assurer la stabilité des frais de transport ainsi que l'acheminement des marchandises et la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour le soutien du secteur du tourisme avec une enveloppe de 2 MM DH dont 1 MMDH destiné à l'octroi d'une subvention de l'Etat au secteur de l'hôtellerie pour soutenir l'effort d'investissement des hôtels (entretien, rénovation, formation, ...), dans le cadre de leur redémarrage d'activité.

Les entreprises ont bénéficié des mesures spécifiques résidant dans les remboursements et restitutions en matière d'IS, d'IR et de la TVA au titre des trois dernières années qui ont atteint 11 MMDH (2020), 13,3 MMDH(2021) et 17,6 MMDH(2022), le renforcement des mécanismes du financement et l'encouragement de l'entrepreneuriat et l'allègement des contraintes en faveur des entreprises opérant dans le domaine de la construction et des marchés publics, à travers, notamment, l'annulation des pénalités de retard.

De plus, le Maroc a adopté des mesures d'urgence pour la relance de l'emploi notamment des programmes « Awrach » au profit des personnes non qualifiées et sans conditions. Dans le domaine de la formation professionnelle, le Maroc a adopté un certain nombre de mesures notamment le recours à la formation à distance, à travers la plateforme FOAD, pour assurer la continuité d'enseignement à travers les réseaux sociaux et les portails électroniques.

## Défis et Opportunités

### - Défis

Malgré les progrès constatés dans plusieurs domaines, des défis persistent encore et portent essentiellement sur :

- La réduction des inégalités sociales, territoriales, de genre et d'emploi;
- La couverture des besoins alimentaires des populations pour lutter contre la sous-alimentation, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ;
- La promotion de la qualité du système éducatif ;
- La promotion de la participation féminine à la prise de décision,
- La promotion d'une croissance économique soutenable et créatrice d'emploi décent, notamment pour les femmes et les jeunes ;
- L'accélération des actions d'adaptation, de résilience et de lutte contre les changements climatiques ;
- La promotion de mode de consommation et de production durables ;
- La rationalisation de l'utilisation des ressources en eau souterraines ;
- Le soutien des efforts pour améliorer l'accès à une énergie moderne et fiable en Afrique, grâce au déploiement des ressources renouvelables ;
- L'orientation de plus en plus vers une industrialisation à faible empreinte carbone ;
- Le renforcement des actions de la préservation de la biodiversité terrestre et marine.

### - Opportunités

Le Maroc dispose d'un ensemble d'opportunités lui permettant d'accélérer la mise en œuvre de l'agenda 2063. Il s'agit notamment de :

✓ La mise en place d'un nouveau modèle de développement dont la vision et les objectifs fixés à l'horizon 2035 convergent parfaitement avec les aspirations et les objectifs de l'agenda 2063 ;

✓ Le lancement d'un chantier de la généralisation de la protection sociale à l'horizon 2025 ;

✓ La diversification des programmes de formation et d'emploi et l'instauration de partenariats multi-acteurs à l'échelle locale et internationale ;

✓ L'élaboration d'un plan de relance économique qui constitue un cadre de renforcement des partenariats entre l'Etat et le secteur privé, favorisant l'implication du secteur privé dans le financement et la mise en œuvre de l'agenda 2063 ;

✓ L'adoption de la nouvelle Charte de l'Investissement, ayant pour objectifs de porter la part des investissements privés à deux tiers des investissements totaux engagés dans le Royaume, et améliorer l'impact de ces investissements sur la création d'emplois permanents ;

✓ La poursuite de l'engagement en faveur de la mise en œuvre effective de la ZLECAF, devrait permettre de renforcer le niveau de commerce intra-africain qui ne représente actuellement que 16% des échanges du continent, et de renforcer l'intégration économique du continent ;

✓ La mise en place d'une nouvelle génération de stratégies et programmes sectoriels qui visent à accélérer la mise en œuvre de l'agenda 2063 ;

✓ Le patrimoine partenarial historique et riche qui lie le Maroc aux pays africains et aux institutions panafricaines qui constitue une plateforme solide et favorable à l'intégration régionale, à la promotion des échanges commerciaux, des investissements directs, ainsi qu'au maintien de la sécurité et de la paix dans le continent ;

✓ L'organisation de la coupe du monde 2030 au Maroc incarne une concrétisation de l'essor du continent africain et une opportunité pour favoriser la mise en place des réformes sociales et économiques au Maroc ainsi que d'accélérer le développement de ses infrastructures et de promouvoir son image et son rayonnement touristique et culturel.

## Principaux enseignements tirés et bonnes pratiques

D'après l'expérience du Maroc en matière de mise en œuvre concomitante de l'agenda 2063 et du programme mondial 2030 pour les objectifs de développement durable, un ensemble d'enseignements et de bonnes pratiques peuvent être identifiés, dont notamment les suivants :

- L'examen des progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable se fait, en vertu du décret portant création de la Commission nationale pour le Développement Durable, présidée par le Chef du Gouvernement, de façon régulière et annuelle. De plus, cet examen est indépendant, puisque la mission d'élaboration du rapport annuel sur les objectifs de développement durable est attribuée, au sein de ladite commission, au Haut-Commissariat au Plan, l'institution indépendante, chargée de la statistique ;

- La capacité importante du système statistique national à renseigner les indicateurs de suivi de l'agenda 2063 et du programme 2030 pour les ODD, ce qui permet de mesurer les progrès, d'identifier les défis et d'éclairer le processus d'élaboration des politiques publiques fondées sur des preuves et favorables à la relance de la dynamique de mise en œuvre de ces deux agendas ;

- La mise en œuvre des stratégies de développement de longs termes, bénéficiant d'un suivi régulier par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et d'un dispositif de bonne gouvernance participative. Il s'agit, en l'occurrence de l'Initiative National pour le Développement Humain qui a constitué un levier de réalisation des OMD et constitue encore la pierre angulaire de l'approche marocaine en matière de mise en œuvre des ODD et de l'agenda 2063 ;

- La généralisation de la protection sociale à l'horizon 2025. L'adoption de la loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale, constitue une bonne pratique sur la voie de l'accélération de la réalisation d'un ensemble de cibles fixées par l'agenda 2063. Cette réforme consiste à généraliser l'assurance maladie obligatoire en 2022, l'allocation familiale en 2024 et l'adhésion au système de retraite ainsi que les indemnités pour la perte d'emploi permanent en 2025 ;

- Le lancement du projet stratégique de fabrication locale du vaccin anti-covid-19, ce qui permettrait au Maroc de renforcer sa souveraineté sanitaire et d'en faire une plateforme de biotechnologie au niveau mondial et de l'Afrique.